Image not found or type unknown

Information de la famille lors d'une hospitalisation

Par **V Natacha**, le **22/11/2016** à **22:21**

Bonsoir,
Mon père a été hospitalisé durant une semaine et il est décédé dans un hôpital du département 65 et je n'ai pas eu l'information.
Je suis dans les pages blanches et je porte son nom de famille. Je réside dans le 17 et mon père résidait dans le 64. J'ai donc fait intervenir les pompiers du 64 chez lui pour voir s'il y était car sans nouvelle, ils sont intervenus après fracture de sa fenêtre et m'ont confirmé qu'il n'y était pas et qu'il n'était pas hospitalisé. Plusieurs jours encore sans nouvelle, j'ai appelé moi-même tous les hôpitaux et cliniques du 64 et du 65. Mon père est décédé dans un hôpital dans le 65 après une semaine d'hospitalisation, il était devenu muet suite à un AVC. Il est mort à 14h le jour ou j'ai su où il était, c'était trop tard, il était 17h quand j'ai appelé. Qu'en est il de la législation dans ce domaine ? N'est ce pas une obligation de rechercher la famille ? Il avait ses papiers avec lui, les photos de ses petits-enfants dans son porte-feuille mais il n'avait ni mon numéro, ni son téléphone portable sur lui. J'ai écrit au Directeur de l'hôpital, j'attends toujours une réponse.
Je vous remercie de me fournir une réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés